# ASSEMBLÉE NATIONALE

## JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## XIII<sup>e</sup> Législature

#### **SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011**

Séance(s) du jeudi 4 novembre 2010

## Articles, amendements et annexes





http://www.assemblee-nationale.fr

## **SOMMAIRE**

\_\_\_\_

### 42° séance

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2011 (SECONDE PARTIE)	3
43° séance	
PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2011 (SECONDE PARTIE)	5

## 42° séance

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2011 (SECONDE PARTIE)

Texte du projet de loi – n° 2824

Culture

SECONDE PARTIE

#### MOYENS DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DISPOSITIONS SPÉCIALES

 $T_{ITRE}\ I^{\scriptscriptstyle ER}$ 

#### AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2011 CRÉDITS ET DÉCOUVERTS

I. - Crédits des missions

#### Article 48

Il est ouvert aux ministres, pour 2011, au titre du budget général, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement s'élevant respectivement aux montants de 378 380 826 683 € et de 368 557 871 114 €, conformément à la répartition par mission donnée à l'état B annexé à la présente loi.

#### ÉTAT B

		(En euros)
Mission	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 106 542 058	1 067 672 804
Culture	2 708 009 323	2 672 811 450
Patrimoines	848 331 458	868 272 839
Création	753 135 807	736 865 807
Dont titre 2	634 564 382	634 564 382

**Amendement n° 34** présenté par M. Rogemont et les membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-
Patrimoines	0	0